

République française  
Département du Cantal  
COMMUNE DE LACAPELLE VIESCAMP

**Séance du jeudi 18 janvier 2024**

Date de la convocation: 04/01/2024

**Membres en exercice :**  
13

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit janvier l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Maryline MONTEILLET,

**Présents :** 10

**Présents :** Maryline MONTEILLET, Annelise MICHEL-GAGNAIRE, Jean-Paul TROUPEL, Patrice COUDON, Aurore LEFEBVRE, Patrick EVEILLARD, Simone SALAT, Antoine GENCE, Jérémy LABRUNIE, Caroline BARRAL-AURATUS

**Votants :** 13

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 1

**Représentés :** Jacqueline BOULANGÉ, Serge POTEL, Alain PEYROU

**Secrétaire de séance :** Annelise MICHEL-GAGNAIRE

**DE\_2024\_02 - Objet : Acquisition et classement dans le domaine public de la parcelle cadastrée B 278**

La commune a sollicité Monsieur Jean SACRESTE afin d'acquérir la parcelle cadastrée à la section B numéro 278 pour la réalisation d'un projet communautaire : le sentier du tour du Lac.

Les travaux sont prévus pour mars.

D'un commun accord entre les parties, le prix de cession a été fixé à 494,00 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil Municipal, après délibération :

- Autorise l'acquisition de la parcelle cadastrée B n° 278, d'une contenance de 1235 m2 formant la voie dénommée « Boute Landou », à Monsieur Serge SACRESTE, moyennant le prix de quatre cent quatre-vingt-quatorze euros (494,00 euros),

- Autorise le classement dans le domaine public communal la parcelle cadastrée B n° 278, d'une contenance de 1235 m2.

- Charge la SCP B&B notaires à AURILLAC, de la rédaction de l'acte susdit,

- Dit que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur,

- Autorise Madame le Maire à effectuer toutes formalités et à signer tous actes et documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits seront inscrits au budget 2024.

A Lacapelle - Viescamp, le 19 janvier 2024  
Le Maire,  
Maryline MONTEILLET



Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
le 19/01/2024  
et publié ou notifié  
le 19/01/2024

RF Aurillac
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/01/2024 015-211500889-20240118-DE_2024_02-DE